



RENTRÉE 2016-2017

Chers parents d'élèves,

Votre enfant est inscrit à l'école des Vignottes pour l'année scolaire prochaine.

Un service périscolaire vous est proposé par la commune : garderie avant l'école, repas, accueil périscolaire l'après-midi et NAP (nouvelles activités pédagogiques). Les enfants sont accueillis par une équipe d'animation dirigée par Laura Bourguignon et comprenant 10 animateurs.

La volonté première de la commune reste la proposition aux familles d'un service périscolaire de qualité. Pour ce faire, elle se base sur plusieurs principes :

- répondre à toutes les exigences de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) pour faire partie du contrat enfance jeunesse du territoire et maintenir un partenariat avec la CAF
- proposer de la formation régulière aux animateurs
- adapter les temps d'animation à l'âge et aux besoins de l'enfant
- organiser des temps de réunion et de préparation assurant une cohérence de projet
- organiser un temps convivial de restitution de projet NAP par les enfants à leurs parents en fin de période
- stimuler une collaboration étroite avec les associations du village, les parents d'élèves et les habitants désireux d'apporter leurs savoirs
- ouvrir la commission scolaire et périscolaire à tout habitant désireux de prendre part aux réflexions
- investir régulièrement dans du matériel pédagogique et du mobilier adapté à l'accueil des enfants

Les évolutions tarifaires de l'année scolaire 2016-2017 :

Pour permettre aux usagers du service de bénéficier de la même qualité d'accueil malgré les baisses de dotation d'état et la hausse de certaines taxes subies par les communes, le conseil municipal a pris la décision de facturer aux familles une participation forfaitaire annuelle pour toute inscription aux NAP. Cette participation a été calculée au plus près et en respect des différents quotients familiaux. Cette proposition fut considérée par la commission scolaire et le conseil municipal comme étant celle pesant le moins sur le budget des familles et la plus appropriée aux orientations et budget communaux.

Par ailleurs, le mode de facturation du périscolaire évolue suite à une incitation de la CAF. Désormais le forfait disparaît. Votre facture est calculée le matin et midi à la présence journalière et le soir par tranche de 1h30 (lundi et vendredi : 2 tranches, de 15h30 à 17h00 et de 17h00 à 18h30 – mardi et jeudi : 1 tranche de 17h00 à 18h30). Le coût du service sera donc plus en accord avec la présence réelle de l'enfant. Toutefois, les tarifs ont été calculés de façon à ce que la participation des familles reste proche de la facturation des années passées.

Nous continuerons donc à travailler ensemble, à impliquer encore d'autres parents, habitants ou professionnels pour enrichir et affiner notre projet à tous.

Pour préparer la rentrée, vous trouverez donc dans ces documents toutes les informations pratiques et présentation des différents temps éducatifs que proposent les services périscolaires d'Eulmont.

Le conseil municipal vous souhaite de bonnes vacances avec vos enfants !

Fanny Robillot
Adjointe à la vie scolaire

Inscriptions

Services périscolaires et NAP

Vous trouverez ci-après tous les documents nécessaires à l'information et à l'inscription de vos enfants aux services périscolaires de la commune.

Ces formulaires d'inscription devront être remis avant le 27 juin en mairie ou auprès de Laura Bourguignon, directrice de l'accueil périscolaire.

Permanence d'infos

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires pour inscrire votre enfant : rendez-vous, au centre polyvalent, le

*vendredi 24 juin
de 17h à 18h30.*